

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 7 février 2020

DÉLIBÉRATION N° **CD-2020/02/07-1/05****Accusé de réception – Ministère de l'intérieur**

077-227700010-20200207-lmc100000020327-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2020

Réception Préfet : 12/02/2020

Publication RAAD : 12/02/2020

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : GUYARD Jérôme

Commission n° 3 – Routes, Transports et Mobilités
Rapporteur : PICARD Laurence

Commission n° 4 – Solidarités
Rapporteur : COZIC Bernard

Commission n° 5 – Éducation, Vie associative, Jeunesse et Sports
Rapporteur : BULLOT Martine

OBJET : Convention de partenariat entre le Département et Aéroports de Paris (ADP) 2020-2025.

Le projet de développement de l'aéroport de Paris-Charles de Gaulle par la mise en service d'un 4ème terminal à l'horizon 2024 constitue un véritable enjeu pour le territoire seine-et-marnais.

Les effets socio-économiques et environnementaux attendus sont majeurs.

Les défis posés par ce grand projet nécessitent que le Département et le groupe ADP établissent une relation partenariale permettant de partager ces enjeux autour de différentes thématiques.

C'est également une opportunité de maximiser les retombées économiques et sociales positives pour la population seine-et-marnaise, et aussi d'en limiter les externalités négatives.

Dans ce cadre, il est proposé un projet de convention d'une durée de 5 ans, intégrant des actions de partenariat concrètes autour des 5 axes de coopération suivants : attractivité du territoire, emploi/formation/insertion, environnement, mobilité et immobilier.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver le projet de convention de partenariat entre le Département et Aéroport de Paris tel qu'il figure en annexe de la présente délibération.

Article 2 : d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer cette convention au nom du Département.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (44) :

Mme Nathalie BEAULNES-SERENI

Mme Cathy BISSONNIER

M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS

Mme Martine BULLOT

M. Jean-Marc CHANUSSOT

M. Bernard CORNEILLE

M. Bernard COZIC

Mme Monique DELESSARD

M. Smaïl DJEBARA

Mme Martine DUVERNOIS

M. Vincent ÉBLÉ qui a donné pouvoir à Mme Monique DELESSARD

Mme Anne-Laure FONTBONNE

Mme Isoline GARREAU MILLOT qui a donné pouvoir à M. Bernard COZIC

Mme Julie GOBERT

M. Jérôme GUYARD

M. Yves JAUNAUX

M. Denis JULLEMIER

Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA

M. Jean LAVIOLETTE

Mme Nolwenn LE BOUTER

Mme Daisy LUCZAK

Mme Marianne MARGATÉ qui a donné pouvoir à Mme Virginie THOBOR

M. Olivier MORIN

Mme Céline NETTHAVONGS

M. Jean-François ONETO

Mme Véronique PASQUIER

M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD

Mme Laurence PICARD

Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON

M. Brice RABASTE

Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON

M. Patrick SEPTIERS

Mme Geneviève SERT

Mme Sandrine SOSINSKI

M. Jean-Louis THIERIOT

Mme Virginie THOBOR

M. Jérôme TISSERAND

M. Xavier VANDERBISE

Mme Véronique VEAU

M. Franck VERNIN qui a donné pouvoir à M. Patrick SEPTIERS

M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à Mme Geneviève SERT
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :

N'ont pas pris part au vote (0) :

Ont été ABSENTS (2) :

M. Pierre BACQUÉ
M. Arnaud de BELENET



Patrick SEPTIERS
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne